# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 30 août 2016 Date de la convocation : 24 août 2016

Nombre de conseillers en exercice: 13

Nombre de présents : 9 Nombre d'exprimés : 10

L'an deux mil seize le 30 août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Luc Padiolleau, Patrick Bigot, Chantal Morlec, Jean Claude Adumeau, Philippe Derogis, Isabelle Cambronne Bobin, Mireille Cicutti, Christian Galimant, Michelle Roquin

<u>Absents</u>: Isabelle Denis, Jean-Emmanuel Massue, Mathieu Ménard, Marie Bernier (pouvoir Jean-Luc Padiolleau)

Secrétaire de séance : Chantal Morlec

## Ordre du jour :

- 1. Actualisation des tarifs municipaux
- 2. Devenir du CCAS
- 3. Projet de création de commune nouvelle : mise en place de groupes de travail
- 4. Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de la borne électrique
- 5. Questions diverses

Monsieur le Maire demande et obtient l'accord des conseillers municipaux pour rajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative n°2.

A la demande de Marie Bernier, Monsieur le Maire souhaite apporter une précision au compte-rendu précédent : il convient en effet de préciser au point 7 du compte rendu « Remboursement des travaux effectués au 16 rue du bourg » qu'il s 'agit de M. et Mme Bernier Olivier et Nathalie. Précision approuvée par les conseillers municipaux.

#### 1. Actualisation des tarifs municipaux

Le Maire présente à l'assemblée la grille des tarifs municipaux actuellement en vigueur. Il souligne que certains tarifs doivent être régularisés.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de valider les tarifs appliqués tel que présentés dans le tableau ci-dessous :

Location salle des fêtes				
Caution	500,00€			
Associations montreuilloises	Gratuité	1ère utilisation dans l'année		
	100,00€	Les autres utilisations		
Aux particuliers montreuillois	450,00€	Du vendredi 13h30 au lundi 8h		
	250,00€	La journée hors week end de 8h30 à 8h		
	225,00€	La journée supplémentaire		
	150,00€	La 1/2 journée de 8h30 à 12h ou 13h30 à 19h		

Aux particuliers hors commune	600,00€	Du vendredi 13h30 au lundi 8h	
	350,00€	La journée hors week end de 8h30 à 8h	
	225,00€	La journée supplémentaire	
	200,00	La 1/2 journée de 8h30 à 12h ou de 13h30 à 19h	
Tarifs de la cantine			
Le repas enfant	2,55€		
Le repas adulte	3,00€		
Garderie			
La 1/2h	0,50€		
Après 18h 30 la 1/2 heure	2,00€		
Pénalité après 2 retards dans l'année	20€		
Dépôt de pains			
Baguette	0,85€		
Pains	1,10€		
Tradition	1,005€		
Croissant	0,85€		
Pain au chocolat	0,95€		
Cimetière	·		
Concession	150,00€	15 ans	
	250,00€	30 ans	
Columbarium	250,00€	15 ans	
	450,00€	30 ans	
Occupation du domaine public			
Par an	50,,00€		
-		I.	

Par ailleurs les conseillers font remarquer que les tarifs actuels pour la location de la salle des fêtes sont bien en deçà de la prestation offerte, ils proposent donc que ceux-ci soient revus. Après avoir débattu les élus, à l'unanimité, décident les tarifs et dispositions suivants :

Location salle des fêtes				
Caution	500,00€			
Associations montreuilloises	Gratuité	1ère utilisation dans l'année		
	100,00€	Les autres utilisations dans l'année civile		
Aux particuliers montreuillois	500,00€	Du vendredi 14h au lundi 8h		
	250,00€	La journée hors week end de 8h30 à 8h		
	150,00€	La 1/2 journée de 8h à 13h30 ou 13h30 à 19h		
Aux particuliers hors commune	800,00€	Du vendredi 14h au lundi 8h		
	400,00€	La journée hors week end de 8h30 à 8h		
	250,00€	La 1/2 journée de 8h à 13h30 ou 13h30 à 19h		

Ces nouveaux tarifs seront applicables à toute demande de réservation écrite déposée à compter du 1 er septembre 2016. Les locations confirmées avant cette date quel qu'en soit la date de location continueront à bénéficier des tarifs alors en vigueur au moment de la réservation.

L'augmentation des tarifs permettra de financer l'entretien et la restauration du bâtiment. Monsieur le Maire propose également que soit ultérieurement installé internet dans la salle.

Dès l'année prochaine le conseil envisage de louer également la salle de la Bergerie qui restera en priorité une salle dédiée aux activités associatives montreuilloises. Il faudra, si ce projet se concrétise aménager un accès indépendant de la salle des fêtes.

Madame Nardeux, Montreuilloise, a proposé ses services pour diversifier les prestations offertes. Elle sera conviée à la prochaine commission.

#### 2. Devenir du CCAS

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la Réplique laisse la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur Centre Communal d'Action Sociale.

Il convient par conséquent que les conseillers municipaux se positionnent sur ce point.

Après en avoir discuté, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident le maintien du CCAS.

# 3. Projet de création de commune nouvelle : mise en place de groupes de travail

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la proposition de commune nouvelle avec St Ouen les Vignes, les élus Audoniens se sont positionnés favorablement (8 voix pour/6 voix contre) sur ce projet. La municipalité de Saint Ouen-les-Vignes souhaite mettre en place 9 groupes de travail sur les thèmes suivants pour préparer ce projet :

Par ordre alphabétique :

- Conséquences administratives
- Ecole et cantine
- Entretien bâtiments, voiries,...
- Finances
- Gouvernance

- Mutualisation
- Politique associative
- Ressources humaines
- Service à la population

Ces groupes seraient composés de 8 à 10 personnes, soit 2 ou 3 élus et 2 ou 3 habitants de chaque commune.

3 réunions par groupe réparties sur les 4 prochains mois permettraient de préparer un bilan d'étape fin janvier.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

le conseil municipal de Montreuil-en-Touraine se montre favorable à la mise en place de ces commissions thématiques mais souhaiterait que les groupes de travail soient composés d'une nette majorité d'élus. Il lui semble également important de limiter l'inscription des habitants à un groupe de travail que ce soit à titre individuel ou collectif afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Par ailleurs le conseil municipal propose de concentrer le travail des commissions sur des thématiques essentielles à la création d'une commune nouvelle :

par ordre d'importance :

1-la gouvernance 4-Ecole/cantine

2- Finances/Mutualisation 5-Services à la population

3- Ressources humaines

Lorsque les groupes de travail se seront réunis au moins une fois, un bilan global sera établi permettant ainsi d'évaluer la faisabilité du projet et, dans l'affirmative, de poursuivre le travail en incluant les thèmes laissés en suspend.

Enfin, les élus proposent qu'une réunion rassemblant les 2 municipalités soit fixée rapidement pour entériner l'organisation des axes de travail. Ils maintiennent le souhait de délibérer avant la fin de l'année afin que la commune nouvelle puisse bénéficier des avantages financiers.

S'il s'avère manifeste qu'aucune stabilité de travail ne puisse être posée, le conseil municipal de Montreuil-

en-Touraine se réserve le droit de se retirer du projet.

En effet, la faible majorité des élus audoniens et la constitution d'un groupe de contestataires laissent le conseil municipal montreuillois septique quant à l'aboutissement du projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces dispositions et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes.

# 4. Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de la borne électrique

Monsieur Padiolleau Maire, informe le conseil municipal de la nécessité d'implanter une ou des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que ce projet de déploiement de bornes porté par le SIEIL est inscrit dans le schéma du plan départemental de croissance verte établi par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) a retenu, suite à un appel d'offres lancé en octobre 2012, la société ENSTO pour la fourniture des bornes. Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides et donc enfin d'équiper deux places contiguës de stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le principe de financement du projet à hauteur de 20 % du montant hors taxe du projet estimé à ce jour à environ 10 000€ au total sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux. Ce projet correspond à la mise en place de bornes double.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge (env. 2000€) afin qu'il puisse l'inscrire dans son programme de déploiement et lui permettre également d'aller chercher les financements mis en place par l'état dans l'Appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME. Pour être éligible aux aides mises en place et pour en permettre le développement.

Si le coût réel définitif des travaux et de mise en place de la borne s'avère plus onéreux, l'avis du Conseil municipal sera de nouveau sollicité avant tout engagement financier définitif de la commune.

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**Vu** le livre vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « décarbonés », **Vu** le plan départemental de croissance verte du 27 septembre 2010,

**Approuve** les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides situés place de l'église à Montreuil-en-Touraine,

**Approuve** la convention d'occupation du domaine public établi en faveur du SIEIL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux ou intercommunaux,

**Autorise** le SIEIL ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,

**S'engage** à payer la part communale des travaux tel qu'exposée ci-dessus selon le bon pour accord présenté à la commune,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet,

**Sollicite** auprès de l'État, des différents organismes et collectivités, les subventions correspondantes et notamment la DETR et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision,

Décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget de la commune.

#### 5. Décision modificative n°2

Vu le vote du budget primitif, vu la décision prise lors du conseil municipal du 28 juin annulant la dette de Monsieur et Madame Bernier Olivier, il convient de procéder aux virements de crédits suivant :

Section	Chap	Compte	Dépenses
Fonctionnement	65	6574	-500,00€
Fonctionnement	67	673	500,00€

Après en avoir débattu, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les mouvements de crédits tel que détaillés dans le tableau ci-dessus.

### 6. Questions diverses

- Vandalisme: L'ALSH a été visité à 2 reprises ces 2 dernières semaines. Monsieur le Maire propose qu'un dispositif de vidéo surveillance soit installé aux abords du bâtiment. Il a déjà sollicité les services de la gendarmerie d'Amboise pour que les patrouilles soient plus fréquentes et en appel à la vigilance de chacun. Pourquoi ne pas mettre en place sur la commune le dispositif voisins vigilants en lien avec la gendarmerie?
- **Connexion internet**: Monsieur Adumeau informe les Elus que compte tenu des problèmes de connexion dans son quartier et sans réponse de la CCVA, dotée de cette compétence, il fera circuler une pétition qu'il transmettra en suite à la communauté de communes.
- Aménagement du bourg : Réunion de chantier jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 16h. Point avec l'entreprise R2 pour l'éclairage dans le bourg.
- *Pompe à chaleur* : signature du contrat de maintenance.
- Aire de jeux: demande par les assistantes maternelles d'une aire de jeux pour les petits.

La séance est levée à 21 heures 15.

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 <sup>er</sup> Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint –
Jean-Claude Adumeau – 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Jean-Emmanuel Massue	Mathieu Ménard
Michelle Roquin		